

SÉANCE PLÉNIÈRE

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SE RÉUNIRA LE
VENDREDI 3 AVRIL

L'assemblée départementale se réunira pour sa deuxième séance plénière de l'année 2026, consacrée principalement au **vote du budget**.



JEAN MORIN
Président du conseil
départemental de la Manche

vous convie à assister à la séance plénière

le vendredi 3 avril à partir de 9h30,

ainsi qu'au point presse

à 8h30 à la Maison du Département à Saint-Lô

La séance pourra être suivie en direct sur le site Internet manche.fr

